

Déchets organiques

Nos poubelles contiennent encore trop de déchets organiques. Ils se composent de près de **90% d'eau** et l'incinération ne constitue pas une solution adaptée au traitement de ce type de déchets.

Le bon réflexe

- installer un compost dans votre jardin
- placer un petit bidon vert pour déchets organiques dans votre cuisine ou sur votre balcon
- demander à votre gérance d'installer un conteneur à déchets verts devant l'immeuble

Pourquoi trier?

Les déchets organiques **compostés** fournissent un **terreau de très bonne qualité** qui améliore l'état du sol. Les déchets **méthanisés** fournissent de l'**électricité** et/ou du **biogaz** et des sous-produits réutilisables comme le compost.

Comment et où?

Chaque commune organise différemment la collecte des déchets verts sur son territoire. Le **mémento déchets** précise le système en place dans la **commune**: collecte au porte-à-porte, conteneurs à disposition à différents emplacements dans la localité, composts de quartier, etc.

Ce qu'ils deviennent

Dans le canton, les déchets organiques sont **principalement compostés**: dans de petites installations de compostage en andains ou à la compostière de VADEC à La Chaux-de-Fonds. Le compost est ensuite **utilisé en agriculture** et/ou **redistribué aux particuliers**. Environ la moitié de ces déchets collectés par les communes sont traités dans des compostières extra-cantoniales: la compostière de la Plaine de l'Orbe à Chavornay et la compostière Haldimann à Sugiez.

Une partie des déchets de restauration est traitée dans une installation de méthanisation agricole à Fleurier qui fait partie du [Réseau Biodéchets Neuchâtelois](#).